YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 29/06/2000
DELIBERATION N°2000/06/782

OBJET : Terrain communal sis 14 rue du Tertre : Autorisation donnée au Maire de signer, au nom de la Commune, les actes nécessaires à sa cession.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Plan d'Occupation des Sols approuvé en juin 1998 et modifié en juin 1999,

VU l'avis de la Commission Développement Economique et Emploi,

VU la nouvelle évaluation des Domaines en date du 9 mai 2000,

CONSIDERANT la politique dynamique et rationnelle de gestion du Patrimoine privé que mène la Municipalité,

CONSIDERANT que le terrain communal sis 14 rue du Tertre, d'une superficie de 2 921 m², cadastré AM 90, est classé au P.O.S., approuvé en juin 1998 et modifié en juin 1999, en zone UH à vocation pavillonnaire,

CONSIDERANT que sa configuration en longueur ne permet pas l'émergence d'un projet d'intérêt public,

CONSIDERANT que Monsieur le Maire avait été autorisé, par délibération du Conseil Municipal du 28 octobre 1999, à signer l'ensemble des actes nécessaires à sa cession sur la base d'une évaluation des Domaines, aujourd'hui périmée,

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

CONSIDERANT que la société LOTISOL a fait connaître par courrier en date du 30 mars 2000 son intention d'acquérir moyennant un prix de 1 070 000 Francs Hors Taxes et droits de mutation afin d'y réaliser un projet conforme aux dispositions du P.O.S,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la cession de la parcelle communale cadastrée AM 90, d'une superficie de 2 921 m², sise 14 rue du Tertre, moyennant un prix de 1 070 000 Francs Hors Taxes et droits de mutation à la société LOTISOL,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, au nom de la Commune, l'ensemble des actes nécessaires à la cession de ce terrain.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Député Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)

Nicolas DUPONT-AIGNAN.

REÇU LE
10 JUIL. 2000
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture
le 10-7-2000 et de la publication
le 7-7-2000
Le Maire.

MAIRIE D'YERRES (ESSONNE)

rection des Services Fiscaux
de l'ESSONNE

Brigade Domaniale
Evaluations

11 rue Lafayette
91100 CORBEIL-ESSONNES

☎ . 01.69.22.15.80
Fax . 01.69.22.15.83

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

NOUVEL AVIS DU DOMAINE

MAIRIE DE YERRES
ARRIVÉE DU COURRIER

15 MAI 2000

Service instructeur .....
Destinataires.....
.....
.....
.....

PI N° 2000-489

/Réf. : NDA/VL/AM

nquêteur : Mme GARCIA

Service consultant : Commune de YERRES

Objet :

Sur le projet de cession d'un bien immobilier situé à **YERRES**, 14 rue de Tertre.

Désignation de l'immeuble : Parcelle cadastrée section AM n° 90 pour 2921 m².

Propriétaire : Commune

Ancien avis : du 7/05/1999 EPI n° 99-452

Valeur vénale : **1 050 000 F** *(soit 160 071,47 euros)*

Motifs de réévaluation : Evaluation datant de plus d'un an.

Nouvel avis : 1 050 000 F *(soit 160 071,47 euros)*

(Montants exprimés hors droits et taxes)

REÇU LE
10 JUIL. 2000
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

Réalisation d'accords amiables : Une marge de négociation de 10% est acceptable.

Durée de validité de l'avis : un an.

A Corbeil-Essonnes, le 9 mai 2000

Pour le Directeur des Services Fiscaux,
et par délégation l'Inspecteur.

Mlle M. T. GARCIA

147